



Compte-rendu de la réunion "Estagnots" organisée en Mairie le 22 novembre 2016

1. Généralités:

Après la mise en œuvre d'une partie de nos propositions en date du 5 octobre 2015, après les remarques effectuées lors de notre assemblée générale 2016 puis à celles de la réunion de quartier du 7 octobre 2016 et, plus généralement, à l'exaspération de plusieurs riverains ayant écrit au Maire, la Municipalité a donné suite à sa promesse de faire un bilan "Estagnots" en fin de saison.

Une réunion d'écoute et de concertation sur les difficultés rencontrées à proximité du parking et sur les accès de la plage des Estagnots a eu lieu le 22 novembre 2016 à 18h00 en Mairie.

Les riverains avaient été conviés individuellement par lettre.

Etaient présents: une bonne représentativité de riverains (une vingtaine); le Président, un membre du CA et plusieurs adhérents de notre association.

La Municipalité était représentée par son premier adjoint Mr Buisson, et plusieurs élus dont Jacques Verdier cinquième adjoint. Le chef des services techniques et le chef de la Police municipale étaient également présents.

2. Les débats:

Monsieur Buisson précise que la réunion est exclusivement organisée pour faire un point de situation sur les problèmes du parking des Estagnots, de l' Avenue des Embruns, de la rue du Rayon vert et de l'Avenue des Gourbets. Il indique qu'elle fait suite aux demandes réitérées par les riverains et notre association d'une part et aux aménagements apportés en 2015 (mise en place de portiques sur le parking) puis interdiction de stationnement avenue des Embruns au printemps 2016 d'autre- part. Il demande à chacun de s'exprimer tour à tour.

Des différentes interventions (parfois houleuses) il ressort :

- Que les riverains constatent globalement une amélioration sensible Avenue des Embruns (sauf dans sa partie inférieure Est) et une fréquentation plus "normale" du parking.
- Qu'ils restent toutefois majoritairement contrariés de constater le déplacement des "camping caristes sauvages" vers l'Avenue des Gourbets. L'attitude irrespectueuse désinvolte et souvent impertinente de ces individus marque un "je m'enfoutisme" évident et méprisant vis à vis du voisinage.
- Que plusieurs résidents proches se sont fait insulter par les "squatters" habitués des lieux.
- Que cette situation anormale sur l'avenue des Gourbets a failli être la cause d'accident grave (témoignage d'un résident).
- Que, même si il est volontiers admis que la Police ne puisse être "H 24" sur le terrain, il semblerait que cette dernière, qui connaît bien les contrevenants habituels, ne soit pas toujours aussi rigoureuse qu'il le faudrait notamment pour sanctionner les stationnements trop gênants, le camping sauvage et autres attitudes déplacées sur la rue. Il est, à contrario observé que dans le même temps, de simples visiteurs (aide ménagère, travailleur sociaux) ayant momentanément garé leur véhicule devant leur



Association Seignosse Océan

Association des résidents de Seignosse Océan

lieu de travail se sont fait sanctionnés! Certains demandent un peu de discernement à la Police. D'autres considèrent que si interdiction il y a, elle doit s'appliquer à tous.

- La Police indique avoir sanctionné plus de 500 fois aux Estagnots durant la saison.
- ***Que notre lettre de propositions au Maire du 7 octobre 2015, constitue un excellent résumé de toutes les nuisances subies ainsi que (à l'exception de la proposition de parking avenue des Gourbets) des améliorations et solutions possibles.***
- Les arrêtés municipaux relatifs au stationnement sont t'ils toujours adaptés ? A ce titre, Maître Dominique Wattine explique les origines juridiques de l'arrêté Municipal relatif au stationnement..
- Que les Résidants et riverains qui paient tous de lourds impôts: locaux, fonciers et professionnels, (Plus de 22000 euros pour certain) et qui font vivre la station, sont en droit, (au regard de ceux qui profitent des facilités offertes gratuitement sans même s'acquitter de la taxe de séjour et sans respecter l'environnement), de demander les améliorations propres à satisfaire leurs besoins de tranquillité et de sécurité les plus élémentaires.
- Que des solutions sont possibles et que le rôle des élus et de contribuer à les mettre en œuvre.

Ont été proposés ou suggérés:

- Le rétablissement à double sens de l'avenue des Gourbets, qui interdirait (vue l'étroitesse de la rue) le stationnement sur la partie concernée de l'Avenue): Mr Buisson indique qu'il regardera les raisons qui, par le passé, ont justifié ce sens unique. Il est évoqué que cette disposition risque de déplacer le problème plus bas dans le quartier: les avis sont partagés sur cette conséquence éventuelle.
- Une piste piétonne et cyclable Avenue des Embruns (reprise proposition Seig Océan),
- Que les résidants du quartier (et/ou leurs employés) puisse arborer un macaron de riverain sur leur pare brise lors de stationnements provisoires en zone interdite. La solution de faire entrer les véhicules dans les voies privées intérieures aux propriétés est plutôt conseillée.
- Que (à peu de frais) la circulation autour du parking soit fluidifiée par la mise en place d'une voie de contournement Ouest, (proposition faite dans notre document du 5 octobre 2015 et reprise par Mme Wattine) permettant ainsi aux véhicules de livraison et autres camions de ressortir sans gêne par le Sud sans emprunter l'avenue des Embruns, ni la partie basse de l'Avenue des Gourbets
- Que les contrevenants aux règles de stationnement soient systématiquement sanctionnés,

Après un dernier tour de table, Mr Buisson clôt la réunion vers 20h30 en remerciant tous les participants.



Association Seignosse Océan

Association des résidents de Seignosse Océan

*Nota: - Les propositions recueillies ne le sont pas à l'unanimité (pas de vote)
- Aucune d'entre elles n'a été officiellement actée en réunion par les élus.*

Pour Seignosse Océan
Le Président :
Pierre Frenot